

# Renouvellement des concessions hydroélectriques

La lettre d'information

Editorial

Avril 2012

Cette nouvelle lettre d'information est l'occasion de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du programme de renouvellement des concessions.

Nous avons longuement parlé des démarches GEDRE dans les précédents numéros : nous nous focalisons ici sur deux actualités au niveau national, à savoir la notification des marchés des quatre cabinets de conseil qui assistent la DGEC et la concertation débutée avec les candidats.

Bonne lecture !

## ➤ Concertation avec les candidats potentiels aux mises en concurrence

La lettre d'information n°2 annonçait la tenue d'une réunion de concertation avec les candidats potentiels le 21 février à La Défense.

De nombreuses entreprises, qu'elles soient des opérateurs français ou étrangers, qu'elles soient de taille importante ou modeste, ont répondu présent, et la DGEC les en remercie grandement.

Un document support thématique avait été adressé au préalable aux participants et a été commenté en séance. La retranscription des débats est maintenant disponible sur Internet au lien suivant : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-concessions-hydroelectriques.html>

Les points évoqués portent, notamment, sur le calendrier des mises en concurrence, la définition de la procédure de sélection, ses facteurs dimensionnants (comme la réalisation d'une étude d'impact, les études de réseaux ou l'organisation des visites sur site), la structure juridique des sociétés candidates, les trois critères de sélection, l'information disponible, etc.

Les candidats potentiels étaient par ailleurs invités à remettre une contribution écrite pour le 15 mars 2012. La DGEC a reçu une dizaine de contributions, qu'elle juge globalement de très bonne qualité. Elle est en train d'instruire ces documents pour élaborer les propositions qu'elle fera aux Ministres dans les prochains jours.

Une seconde phase de concertation aura lieu vers les mois de mai ou juin. Elle devrait reposer sur la présentation des projets de décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique et n° 99-872 du 11 octobre 1999 approuvant le cahier des charges type des entreprises hydrauliques concédées modifiés, d'une structure de procédure de mise en concurrence, de clarification sur les formes juridiques des sociétés et sur l'accès à l'information.

## ➤ Recrutement par l'Etat de quatre conseils

Quatre sociétés de conseil ont été choisies par la DGEC pour l'assister la mise en oeuvre du programme de renouvellement des concessions des 10 vallées.

Les conseils sont :

- le groupe **EGIS** (conseil technique) est filiale de la Caisse des dépôts. EGIS est un groupe de conseil et d'ingénierie dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'environnement, de l'industrie du bâtiment, des infrastructures de transport et de la ville. Avec 12 000 collaborateurs EGIS est présent dans plus de 100 pays et dispose d'une cinquantaine d'implantations en France. Cette prestation de conseil technique est pilotée par la filiale métier **EGIS Eau** qui porte la compétence ingénierie des barrages et de l'hydroélectricité.

- le cabinet **ORRICK RAMBAUD MARTEL** (conseil juridique). La fusion entre Orrick et Rambaud Martel, l'un des tous premiers France. Le bureau de Paris d'Orrick compte une centaine d'avocats de droit français, anglais et américain fournissant des prestations juridiques à de grandes sociétés et de grandes banques commerciales et d'investissement, françaises et internationales, ainsi qu'à une large gamme de prestataires de services financiers. Il est spécialiste de la concession et du PPP.

cabinets d'avocats parisiens, a pris effet le 1er janvier 2006, donnant ainsi naissance à un important pôle de services juridiques en

Les avis d'attribution ont été publiés au JOUE du 7 avril 2012 et au BOAMP du 11 avril 2012.

- la société **FINANCE CONSULT** et la **Compagnie Benjamin de Rothschild** associées en groupement (conseil financier). Finance Consult est une société composée de 20 consultants spécialisée dans le conseil et l'ingénierie financière et fiscale pour le secteur public. Elle a notamment une grande expérience dans les délégations de service public et les contrats de partenariat ou assimilés. La Compagnie Benjamin de Rothschild est active depuis sa création en 1989 dans la gestion des risques. Elle a depuis 10 ans développé une activité de financement de projet qui s'est concrétisée en 2011 par deux places de numéro un mondial comme conseil financier dans le domaine des projets de transport et celui des projets de PPP. La Compagnie Benjamin de Rothschild a conseillé les plus importants financements de projets, notamment français ces dernières années, agissant tant du côté de la personne publique que pour le compte de groupements privés.

- la société **MAGELLAN CONSULTING** (ordonnancement, aide au pilotage et coordination). Les consultants expérimentés de Magellan Consulting conduisent des missions de stratégie opérationnelle, de conseil en organisation (projets de transformation organisationnelle, plans de développement stratégiques), de conseil en processus Métier (méthodologie centrée sur les métiers et les processus), de Conseil au DSI et dans les Technologies NTIC. Magellan Consulting compte aujourd'hui 6 associés et 60 consultants.

